

besoin sera, et inséré au *Messenger* et au *Bulletin Officiel* des Etablissements.

Papeete, le 28 juin 1862.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur f. f. de chef du service judiciaire,

Signé : TRILLARD.

NOMINATIONS, MUTATIONS, etc.

N°190. — Par ordonnance en date du 26 mars 1862, S. M. l'Empereur a accordé à M. Vandor l'autorisation d'exercer à Papeete les fonctions de consul des Etats-Unis d'Amérique.

Cet exequatur a été remis à M. Vandor par M. le Commissaire Impérial, le 23 juin.

N°191 — Par dépêche ministérielle en date du 31 mars 1862 (4^e direction, 1^{er} bureau, N° 42), M. le capitaine des douanes Borie, chef du service à Taïti, cesse de remplir ces fonctions et est remplacé en France, *par mesure disciplinaire*, dans la position qu'il y occupait avant son départ pour les colonies.

Cet officier est nommé lieutenant de 3^e classe à Agde, direction de Montpellier (Hérault).

N°192. — Par ordonnance de la Reine des îles de la Société et dépendances et du Commandant Commissaire Impérial, rendue le 5 juin 1862, l'indien Hitoti-a-Manua, chef titulaire du district de Tiarei, prend, à compter du 1^{er} juillet prochain, ses fonctions de chef qui lui seront remises par Maitui qui les exerçait par intérim.

N°193. — Par ordonnance en date du même jour, l'indien Tita, cavalier d'escorte est nommé cavalier chef, à compter du 1^{er} juillet, en remplacement de Hitoti-a-Manua, nommé à d'autres fonctions.

N° 194. — Par ordre en date du 14 juin 1862, M. Arot, lieutenant au 2^e régiment d'infanterie de marine, arrivé à Taïti le 10 juin, sur la goëlette anglaise *Tawera*, venant de Sydney, est débarqué le lendemain 11, pour compter dans les Etablissements français de l'Océanie.